
**ZOOMOUT
PRODUCTIONS XO MÉDIA
CONTRAT DE SERVICE**

ENTRE :

Adresse :
Ville :
Code Postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Représenté au présent contrat de services par _____, dûment mandaté au présent contrat de services et ce, tel qu'il le déclare :

Ci-après nommé : *employeur*

ET :

Adresse :
Ville :
Code Postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Représenté au présent contrat de services par _____, dûment mandatée au présent contrat de services et ce, tel qu'il le déclare :

Ci-après nommé : *fournisseur*

Il est entendu que :

Biogénie loue les services personnels des employés comme artistes et musiciens et les employés consentent, représentés tel que susdit, à rendre des services à Biogénie, comme artistes et musiciens conformément aux clauses et conditions ci-dessous énumérées.

1. Engagement

- Lieu :
- Adresse :
- Téléphone :
- Nom du responsable sur les lieux :
- Date :
- Horaire de l'engagement :
- Nombres de représentations :
- Heure d'arrivé de l'artiste :
- Heure de la prise de son :
- Heure d'arrivé des invités :

2. Type d'événement

- Nature du spectacle :
- Contenu du spectacle :
- Nombre de musiciens :

3. Prix convenu

Pour l'ensemble des représentations stipulés à l'engagement, en vertu de la présente entente, l'employeur s'engage à versé au fournisseur un cachet total de _____ \$ canadiens.

4. Mode de paiement

L'employeur s'engage à verser au fournisseur un dépôt de 25% (_____ \$) avant le _____.
La balance de _____ \$ est payable au début de l'engagement.

Chèque payable au nom de XO Média.

5. Responsabilités

Nature	Responsable
Transport	
Hébergement	
Nourriture	
Sonorisation	
Éclairage	
Équipe technique	
Musique ambiante (D.J.)	
Scène	
Loge	

6. Temps supplémentaire

Toute demande de temps supplémentaire sera facturée.
Tranche de 30 minutes supplémentaires : 50\$ par musicien
Musique de danse préenregistrée : 100\$/heure après la fin du présent contrat

7. Hébergement

Si applicable, l'employeur s'engage à fournir l'hébergement aux artistes dans un rayon de 15 kilomètres de l'événement.

8. Annulation

Dans le cas où le présent contrat de services serait annulé par l'employeur pour quelque raison que ce soit, le fournisseur percevra 50% du cachet pour le spectacle stipulé au point #4 du présent contrat de services soit _____ \$ pour l'annulation et _____ \$ en dépôt.

9. Forces majeures

La présente entente pourra se terminer pour tout raison de force majeur¹. Dans une telle éventualité, chacune des parties au présent contrat de services assumera ses frais.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé à _____ ce ____e jour du mois de _____ 200__.

EMPLOYEUR

FOURNISSEUR

¹ Forces majeures signifie la survenance d'un évènement fortuit auquel il est impossible de résister ou de pallier et qui a pour effet de rendre l'une des parties incapable de remplir l'une ou plusieurs des obligations qui lui incombent en vertu des présentes.